

Neuchâtel, Le 6 avril 2023

Bilan encourageant pour la subvention aux répartiteurs de frais de chauffage

L'automne dernier, la Ville de Neuchâtel proposait une subvention pour l'installation de répartiteurs de frais de chauffage. L'idée ? Que chacune et chacun maîtrise au mieux sa consommation et puisse réduire autant que possible ses charges. Six mois plus tard, la Ville et ses partenaires des milieux immobiliers en tirent un bilan positif et appellent les propriétaires et les gérances à saisir l'opportunité.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis septembre 2022, un peu plus de 1'000 habitant-e-s de la ville de Neuchâtel bénéficient de répartiteurs de frais de chauffage. Ces propriétaires ou locataires de 41 immeubles de la capitale cantonale ont bénéficié, directement ou indirectement, d'une subvention accordée par la Ville qui paie la moitié de l'installation de petits boîtiers accrochés à chaque radiateur de l'appartement.

Ceux-ci permettent de réaliser une estimation de la consommation de chaleur de chaque unité de logement, avec pour conséquence de mieux répartir les coûts effectifs que le système usuellement utilisé (répartition en fonction des surfaces, système avalisé par l'Office fédéral du logement).

« En clair, avec ces répartiteurs que nous subventionnons, chacune et chacun paie uniquement sa consommation d'énergie, et la recherche montre que cette maîtrise individualisée des coûts fait baisser la consommation des immeubles concernés en moyenne de 20% », explique le conseiller communal Mauro Moruzzi, en charge des infrastructures et de l'énergie.

Un projet inédit qui convainc

Lancée à la fin de l'été dernier, dans un contexte de risque de pénurie énergétique couplé à l'urgence climatique, cette subvention sans précédent en Suisse romande avait été présentée par la Ville en collaboration avec le CSEM, les principaux acteurs de l'immobilier tels que la Chambre immobilière neuchâteloise, Habitat durable et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) Neuchâtel-Jura, ainsi que l'ASLOCA Neuchâtel. Ces partenaires se disent toujours convaincus par la mesure et continueront à en faire la promotion active auprès de leurs membres.

« Il faut toutefois être conscient, vu l'augmentation massive des prix de l'énergie, qu'une réduction d'un cinquième de sa consommation d'énergie permettrait dans un premier temps de limiter l'augmentation de la facture, souligne Mauro Moruzzi, et l'installation du compteur ne suffit pas à elle seule à abaisser les coûts : encore faut-il gérer le chauffage de son appartement de manière responsable. » Et si la belle saison devrait offrir un répit, l'hiver prochain promet d'être aussi tendu sur le front de l'approvisionnement en gaz et autres ressources fossiles.

Le Fonds communal de l'énergie

Cette situation a aussi pour effet de doper les mesures d'assainissement et de recours aux énergies renouvelables. La Ville de Neuchâtel propose d'ailleurs, par son Fonds communal de l'énergie, des subventions pour les installations solaires photovoltaïques ou thermiques, ainsi que pour l'isolation des bâtiments ou toute autre mesure pour renforcer l'efficacité énergétique ou la production d'énergie renouvelable.

Preuve que les projets renouvelables ont le vent en poupe, 287 demandes de subvention ont été déposées en 2022 et près de 700'000 francs ont été versés, soit plus du double de l'an dernier. En 2022 toujours, le total de la puissance solaire installée sur le territoire communal était de 13'517 kWc, contre un peu plus de 10'000 en 2021, soit une augmentation de 35% en une année !

En tant que première ville romande à avoir obtenu le label Cité de l'énergie, Neuchâtel vise la société à 2000 watts et s'inscrit parmi les « villes innovantes » bénéficiant du programme de soutien de SuisseEnergie.

→ **Vous êtes propriétaire et souhaitez bénéficier de la subvention sur les réparateurs ? S'adresser à subventionenergie.neuchatel@ne.ch**

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Mauro Moruzzi, conseiller communal responsable du dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, 032 717 76 01

Service de la communication, 032 717 77 15

